

**Ville de Rumilly**

Hôtel de Ville
 BP 100
 74152 Rumilly cedex
 Tél. 04 50 64 69 00
 Fax 04 50 64 69 21
 contact@mairie-rumilly74.fr

Nature : 6.1. Police Municipale

Arrêté n° 2018-252/T243

Nos réf. : PB/DP/cc

➤ Arrêté municipal

MODIFIANT LA CIRCULATION DES
 VEHICULES RUE DU PECLOZ DU 29
 OCTOBRE 2018 AU 16 NOVEMBRE
 2018 A L'OCCASION DE TRAVAUX
 SUR LE RESEAU ROUTIER

Le Maire de RUMILLY, Haute-Savoie,

VU les dispositions du Code Pénal,

VU l'article R.411.8 du Code de la Route,

VU les articles L.2213.1 et L.2213.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le règlement général de la circulation urbaine et les divers arrêtés s'y rapportant,

VU la demande de l'entreprise PORCHERON,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de modifier la circulation des véhicules afin de permettre le bon déroulement des travaux.

ARRETE

Article 1^{er} : Sont autorisés sur le domaine public les travaux de branchement GRDF, réalisés par l'entreprise **PORCHERON**, rue du Pecloz, à l'intersection avec la rue du Margériaz, du lundi 29 octobre 2018 au vendredi 16 novembre 2018.

Article 2 : Compte tenu de la conception des lieux et de l'implantation du chantier, la circulation des véhicules se fera en alternat, régulée par des panneaux, pendant la période citée à l'article 1^{er}.

Alinéa 2 : La circulation des véhicules se fera au pas du piéton aux abords du chantier pendant toute la durée des travaux.

Article 3 : Le présent arrêté devra être affiché sur le lieu du chantier par la société PORCHERON.

Alinéa 2 : La signalisation réglementaire nécessaire sera mise en place et maintenue en l'état par l'entreprise chargée des travaux.

Article 4 : Messieurs le Commandant de la Gendarmerie de RUMILLY, le Chef de Poste de la Police Municipale et la Directrice des Services Techniques de la ville sont chargés chacun en ce qui le concerne de veiller à l'exécution du présent arrêté.



Article 5 : AMPLIATION sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de RUMILLY,
- Monsieur le Chef de Poste de la Police Municipale de RUMILLY,
- Monsieur le Chef du Centre Technique Départemental de RUMILLY,
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de RUMILLY,
- Madame la Directrice des Services Techniques,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly,
- PORCHERON Frères et Cie 369 route d'Orly BP 30015 ALBENS 73410,
- La presse.

Le Maire,

Pierre BECHET

